

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-quatrième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 2 – 6 octobre 2006

Questions stratégiques et administratives

Examen des comités scientifiques

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉVALUATION EXTERNE

1. Le présent document a été préparé par le groupe de travail du Comité permanent sur l'évaluation externe des comités scientifiques.
2. Le groupe de travail s'est réuni le 6 octobre 2006. Il s'est formé une opinion sur chaque point du mandat de l'examen. Ces opinions figurent dans l'annexe au présent document.
3. Le groupe de travail propose que le Secrétariat soit prié d'utiliser cette évaluation pour préparer les projets de modifications à apporter à la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13) et aux autres résolutions pertinentes pour répercuter les changements suggérés dans la structure, le mandat et le fonctionnement des comités scientifiques. Le projet de version révisée des résolutions serait ensuite approuvé par courriel par le groupe de travail sur l'évaluation externe avant d'être soumis à la 14^e session de la Conférence des Parties, afin que le Comité permanent remplisse ses obligations découlant de la décision 13.10.

a) Réalisation par les comités scientifiques des tâches qui leur sont confiées

- Les comités scientifiques sont généralement très performants dans la réalisation des tâches hautement prioritaires qui leur sont confiées, et souvent alors qu'ils ont des moyens très limités ou qu'ils s'appuient sur une action volontaire.

b) Analyse des lacunes dans les tâches accomplies et facteurs pouvant en compromettre leur accomplissement, et manière d'améliorer ou de modifier les procédures

- Pour que les comités scientifiques soient plus performants, en particulier dans les tâches moins prioritaires, il faudrait augmenter les crédits budgétaires et les autres ressources pour ces tâches, en particulier au niveau de la traduction et du travail intersessions.
- Les comités scientifiques seraient encore plus performants si, au moment où les tâches leur sont assignées, la Conférence des Parties et le Comité permanent veillaient à ce qu'elles s'inscrivent dans le mandat des Comités et dans le plan stratégique de la Convention et à ce qu'elles soient couvertes par des ressources adéquates. Cependant, les ressources en soi ne devraient pas être un facteur limitant.
- Les comités scientifiques devraient pouvoir organiser leur travail dans le cadre des priorités qui leur sont assignées par la Conférence des Parties.
- La Conférence des Parties devrait tenir compte de la charge de travail des comités en leur assignant des tâches mais la fréquence des sessions des comités devrait rester inchangée sauf si la Conférence des Parties en décidait autrement.
- Les comités scientifiques seraient plus performants si leurs présidents disposaient de fonds pour leur travail et leur participation et la représentation de leurs comités aux sessions du Comité permanent et aux autres réunions auxquelles la Conférence des Parties leur demande de participer.
- Leur mandat, figurant dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13), pourrait être révisé afin de clarifier les tâches.

c) Opportunités de fonctionnement efficace des Comités

- Pour promouvoir et faciliter la coordination et les contacts entre les spécialistes en taxonomie dans les régions, le Comité de la nomenclature pourrait fonctionner comme groupe de travail permanent du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux mais il devrait continuer à pouvoir prendre des décisions entre les sessions conformément aux résolutions et aux décisions de la Conférence des Parties.
- Les membres du Comité de la nomenclature devraient être élus pour un mandat fixé à deux périodes entre des sessions de la CdP – par exemple de la CdP14 à la CdP16.
- L'obligation des Parties/régions d'accorder du temps et des ressources aux représentants régionaux afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches devrait être renforcée. Les Parties qui proposent des membres devraient être encouragées à s'engager, au moment où elles soumettent leur proposition, à apporter un tel soutien.
- Les coûts/avantages pour la Conférence des Parties de proposer des présidents indépendants pour les comités scientifiques, ou des représentants régionaux supplémentaires pour remplir ce rôle, devraient être étudiés.
- Le Secrétariat devrait demander l'assistance des comités scientifiques dans l'affectation de consultants et la définition de leur mandat pour des projets spécifiques.

d) Moyens et mécanismes pour communiquer les résultats de la révision

- Des propositions sur les changements à apporter aux résolutions et aux décisions de la Conférence des Parties devraient être faites pour concrétiser les résultats de l'examen.

e) Options pour l'examen permanent ou périodique des Comités et indicateurs permettant de suivre l'amélioration de l'exécution des tâches

- Le processus d'examen de l'exécution des tâches par les Comités a nécessité beaucoup de temps et de moyens, aussi ne devrait-il pas y avoir d'autres examens périodiques et détaillés. Un suivi interne par le biais des rapports régionaux et des rapports des présidents à la Conférence des Parties est recommandé et le tableau 3 du document SC54 Inf. 5 peut être annexé à la présentation proposée pour préparer les rapports régionaux. Le Comité permanent peut conduire un suivi externe en examinant les indicateurs figurant dans les tableaux 1a et 1b de ce document.